

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf

Le Deux Juillet , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.06.2019

**PRESENTS :** FROMENT R., ROBIN A., GROLLEAU D., FAUCHER M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., ARCHAMBAUD M., MASSIOT J., SEGUI H.,

**ABSENT :** BOBINEAU P., (excusé), CHARLÉ Laurent

Secrétaire de séance : Mr MAROUSSIE Gérard

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr MASSIOT Joel

**N°2019-72**

**Motion pour le maintien de toutes les trésoreries sur le territoire Vendée :**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de l'Intersyndicale des Finances Publiques de Vendée, l'informant du projet de l'Etat de :

- **La fermeture de toutes les Trésoreries du Territoire (21) de la Vendée** pour laisser place à 4 back office dits « services de gestion comptable » : 1 aux Sables, 1 à Luçon et 2 à La Roche Sur Yon.  
Un back office à La Roche Sur Yon sera réservé aux collectivités susceptibles de partir en agence comptable d'ici 3 ans, afin de mieux les externaliser le moment venu.  
Par ailleurs 10 « conseillers aux décideurs locaux » seraient désignés pour apporter du conseil aux collectivités en lieu et place des 21 comptables.
- **La fermeture de 4 Services Impôt Particulier (SIP) sur 6** : SIP des Sables, de Luçon, de Fontenay Le Comte et des Herbiers. Il ne resterait qu'à Challans et à La Roche Sur Yon.
- **La fermeture de 4 Services Impôt Entreprises (SIE) sur 6** : SIE de Challans, de Luçon, des Sables, de La Roche Sur Yon. Il ne resterait un SIE qu'à Fontenay Le Comte et aux Herbiers.

Pour les contribuables, cette forte concentration des services de la DGFIP signifie qu'ils ne pourront plus se rendre au guichet des SIP, des SIE ou des trésoreries pour obtenir des réponses à leurs questionnements, comme ils le font actuellement.

Pour les collectivités, cela signifie un éloignement du service qui gèrera leur comptabilité, avec une industrialisation des tâches et une perte de contact, etc.

En contrepartie de ce recul brutal et inédit de la « DGFIP », **Monsieur Le Ministre de L'Action et des Comptes Publics**, propose de développer de multiples « point de contact ». Il s'agira essentiellement de permanences en Maisons de Service Public « MSAP » ou Maisons France Service « MFS » voire de simples permanences en Mairie.

La carte du nouveau réseau de proximité semble attractive, puisqu'elle présente pas moins de 30 points de contact sur le Département.

Mais en réalité ces services tels qu'ils sont envisagés ne seraient pas des services de pleine compétence .... Mais de simples permanences qui ne permettront pas de rendre un service avec le même niveau de technicité que dans les services actuels.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DENONCE** le démantèlement des services publics de proximité sur le territoire de la Vendée, considérant que cela va concourir à la désertification des communes rurales et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,
- **CONFIRME** leur attachement à l'accueil physique en voie de disparition au profit des services numériques, pour sauvegarder la légitimité et la pérennité des missions des services publics de proximité, en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité,
- **DEPLORE** que l'éloignement des services ait un impact financier pour l'usager en milieu rural, contraint d'utiliser un moyen de déplacement pour avoir accès à l'information qu'il ne peut obtenir sur internet ou par téléphone,
- **AFFIRME** que cet éloignement des services engendrera un bilan carbone nuisible à l'environnement, par le manque indéniable de réseaux de transport en commun en milieu rural,
- **S'OPPOSE**, par voie de conséquence, à toute fermeture de services publics de proximité quels qu'ils soient,
- **EXIGE** le maintien :
  - o Des 21 trésoreries sur le territoire de la Vendée
  - o Des 6 Services Impôt Particulier de la Vendée ,
  - o Des 6 Services Impôt Entreprises de la VendéeInstitutions Publiques autant pour les communes que pour les usagers par respect des principes d'égalité d'accès aux services publics en milieu rural et de traitement de tous les concitoyens et usagers.

Fait et délibéré en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché le 3 Juillet 2019  
Le Maire, Mr FROMENT René

